

CONSEIL MUNICIPAL DE CHILHAC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MARS 2026

Le 20 mars 2026 à 20h00, le conseil municipal de Chilhac,
dûment convoqué le 16 mars 2026,
s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Michel BECKERT, dans un premier temps,
puis par Mme Christine PEYROUX suite à l'élection du nouveau maire

Présents : Michel BECKERT, Roland DEBERLE, Christine PEYROUX, Pierre-Jean GALLET,
Marie-Claire MARTIN-SISTERON, Gérard HENTZEN, Lucie SAREN, Didier LEOTOING,
Armelle JOLLIVET, Édouard DUTERTE

Absent(s) :

Pouvoir(s) :

Secrétaire de séance : Christine SABATIER

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12/03/2026
2. Élection du Maire
3. Détermination du nombre d'adjoints au maire
4. Élection des adjoints
5. Lecture de la charte d'élu local
6. Désignation des conseillers communautaires (titulaire et suppléant)
7. Fixation des indemnités de fonction du maire et des adjoints
8. Délégations du maire aux adjoints et à la secrétaire
9. Délégations du conseil municipal au maire
10. Constitution des diverses commissions
11. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12/03/2026

Monsieur BECKERT indique que ce procès-verbal concerne la dernière séance de conseil municipal et que les délibérations prises l'ont été avec la dernière mandature. Sachant cela, 5 conseillers souhaitent s'abstenir (Didier LEOTOING, Armelle JOLLIVET, Édouard DUTERTE, Gérard HENTZEN et Lucie SAREN)

Procès-verbal approuvé à la majorité

2. Élection du Maire

Une seule candidate : Christine PEYROUX

- 1er tour : - Christine PEYROUX : 5 voix
- Michel BECKERT : 5 voix
- vote blanc : 1

Michel BECKERT précise qu'il ne souhaite pas reconduire son mandat

- 2ème tour : - Christine PEYROUX : 6 voix
- votes blancs : 5

Christine PEYROUX est élue à la majorité absolue des votes exprimés.

Délibération votée à la majorité

Une fois l'élection du maire effective, M. HENTZEN demande à Mme PEYROUX comment elle compte s'y prendre maintenant qu'elle est élue, Cette dernière rappelle qu'elle a déjà dit que toute décision serait discutée avec le bureau puis si besoin votée en conseil municipal.

3. Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Mme PEYROUX propose de garder 3 adjoints comme durant le mandat précédent.

Délibération votée à l'unanimité

4. Élection des adjoints

Mme PEYROUX indique qu'à sa connaissance une seule liste d'adjoints a été constituée comme le prévoit les nouveaux textes. M. HENTZEN souhaite un vote blanc pour légitimer et propose un vote informel pour faire émerger de nouvelles candidatures. M. BECKERT précise à nouveau que ce sont les nouvelles modalités. M. GALLET et Mme SAREN souhaitent aussi un vote informel/blanc. M. BECKERT précise que cela ne sert à rien de voter pour des personnes qui ne souhaitent pas se positionner. M. DEBERLE propose que les personnes qui souhaitent être candidates lèvent le doigt. Seules les 3 personnes sur la liste d'adjoints lèvent le doigt.

Liste présentée : Roland DEBERLE, 1^{er} adjoint
Christine SABATIER, 2^{ème} adjointe,
Michel BECKERT, 3^{ème} adjoint

À l'issue du 1^{er} tour de scrutin : 7 voix pour, 3 blancs et 1 nul

Délibération votée à la majorité

5. Lecture de la charte de l' élu local

Mme PEYROUX donne lecture de la charte de l' élu local

6. Désignation des conseillers communautaires (titulaire et suppléant)

Mme Christine PEYROUX, titulaire, et M. Roland DEBERLE, suppléant.

Délibération votée à la majorité (4 abstentions : Armelle JOLLIVET, Gérard HENTZEN, Édouard DUTERTE et Lucie SAREN)

Concernant la représentation de la commune à la communauté de communes, Mme PEYROUX explique qu'il y a un flou car un texte officiel dit que ce sont le maire et le 1^{er} adjoint qui sont titulaire et suppléant ; et un autre texte parle d'élections des représentants. M. GALLET souhaiterait ouvrir la discussion en ne limitant pas cette fonction de conseiller communautaire au maire et au 1^{er} adjoint. Mme PEYROUX tranche en disant qu'elle ne souhaite pas renoncer à son rôle de représentante et que le 1^{er} adjoint sera suppléant. M. GALLET indique que cette décision bloque la possibilité qu'un autre élu soit candidat à cette fonction. On se renseigne pour savoir comment des conseillers peuvent participer aux commissions. M. HENTZEN avait déjà fait part de son souhait d'être membre de la commission économique.

7. Fixation des indemnités de fonction du maire et des adjoints

Le barème légal des indemnités de fonction brutes mensuelles est de 28,1 % de l'indice brut pour la fonction de maire, et de 10,89 % pour les adjoints.

Mme PEYROUX propose des indemnités inférieures à ce barème, comme c'est l'habitude à Chilhac, soit 22 % pour le maire et 9 % pour les adjoints.

Délibération votée à l'unanimité

8. Délégations du maire aux adjoints et à la secrétaire

Décision ajournée. Ces délégations feront l'objet d'un arrêté municipal

9. Délégations du conseil municipal au maire

Mme PEYROUX donne lecture des délégations votées lors de la mandature précédente et propose de les reconduire :

- procéder à l'embauche des saisonniers,
- gérer le fonctionnement des régies,
- gérer les concessions du cimetière,
- gérer les locations d'appartements communaux,
- effectuer les démarches administratives en cas de sinistre sur des biens communaux ou d'accidents concernant un élu ou un employé communal,

- effectuer une dépense ponctuelle maximale de 2 000 euros concernant les biens communaux ou le bon fonctionnement de la commune.

Délibération votée à l'unanimité

10. Désignations des délégués

- Espèces invasives (ambrosie, frelons asiatiques, moustiques tigres...) :
Christine PEYROUX, titulaire, et Marie Claire MARTIN-SISTERON, suppléante
- Correspondant défense nationale :
Pierre Jean GALLET
- Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Allier (SMAA) :
Édouard DUTERTE, titulaire, et Pierre-Jean GALLET, suppléant
- RPI de l'école publique de Lavoûte-Chilhac :
Christine SABATIER, titulaire, et Marie-Claire MARTIN-SISTERON, suppléante
- Petites cités de caractère :
Michel BECKERT, titulaire, et Gérard HENTZEN, suppléant
- Syndicat Départemental d'Energies (SDE) :
Roland DEBERLE, titulaire, et Gérard HENTZEN, suppléant
- MARPA :
Christine PEYROUX, titulaire, et Christine SABATIER, suppléante
- Syndicat de Gestion des Eaux (SGEB) :
Lucie SAREN et Pierre-Jean GALLET, titulaires
Marie-Claire MARTIN-SISTERON et Didier LEOTOING, suppléants
- Communes forestières de la Haute-Loire :
Pierre-Jean GALLET, titulaire, et Édouard DUTERTE, suppléant
- SICTOM Issoire-Brioude :
Didier LEOTOING, titulaire, et Armelle JOLLIVET, suppléante
- ADMR :
Christine PEYROUX, Christine SABATIER et Marie-Claire MARTIN-SISTERON, bénévoles

Délibération votée à l'unanimité

11. Constitution des diverses commissions

Délibération ajournée

12. Questions diverses :

Pas de questions diverses

Fin de séance 19h30

Signature secrétaire de séance



Signature Maire

